

**Date d'affichage : 23/10/2019**

**COMMISSION ETHIQUE et GESTION DES CONFLITS**

**COMTE RENDU D'ACTIVITES 2018/2019**

Lors de la saison 2018/2019, la commission s'est réunie deux fois.

Lors de ces deux réunions, sept dossiers ont été étudiés. Les motifs de ces dossiers étaient les suivants :

- Fraude sur feuille de match U11
- Conflit entre président et joueur du même club
- Mise en cause de l'arbitrage d'une rencontre (2 dossiers)
- Mise en cause de l'éducateur de l'équipe adverse (2 dossiers)
- Propos sur facebook.

Après délibération de la commission, cinq dossiers ont été transmis à la commission compétente (disciplinaire ou juridique ou commission des arbitres) pour sanctions éventuelles; la commission d'éthique donne un avis mais ne prononce pas de sanctions.

Lors des réunions de la commission, certaines personnes s'étonnent de leur présence devant celle-ci estimant une futilité dans la raison de la convocation. C'est pourquoi la commission d'une part insiste sur le fait qu'une suite sera donnée à tout courrier parvenant au district, d'autre part recommande aux clubs de résoudre entre eux les problèmes afin de leur éviter des déplacements au district.

La commission souhaite à l'ensemble des clubs une excellente saison placée sous le signe du fair-play.

Le Président de la Commission :  
Benoît GREBENT

Le Secrétaire :  
Jean-Claude DAGBERT.